



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Dorothee CHAOUI-DERIEUX  
01 56 06 51 80

dorothee.derieux@culture.gouv.fr

Références : CP0751041900006-19

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS

Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du  
Patrimoine  
3, avenue Victoria

75184 PARIS cedex 04

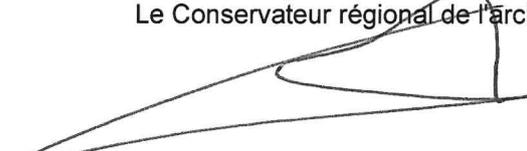
PARIS, le 10/07/2025

**Objet :** Notification d'une prescription de fouille d'archéologie préventive  
**Références :** PARIS-4E--ARRONDISSEMENT (PARIS), Hôtel-Dieu / 1 Place du Parvis de Notre-Dame /  
Rue d'Arcole  
CP0751041900006  
Livre V du Code du patrimoine  
**P.J. :** Arrêté n° 2025--382 du 10 juillet 2025 portant modification d'une prescription d'une fouille  
d'archéologie préventive

Une fouille archéologique devra être exécutée préalablement à la réalisation du dossier d'aménagement visé en référence. Je vous informe que la prescription de fouille archéologique a été modifiée. Vous trouverez ci-joint l'arrêté de prescription modificatif correspondant.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'assortir l'autorisation que vous serez éventuellement amené à délivrer d'une mention précisant que l'exécution des mesures d'archéologie préventive prescrites est un préalable obligatoire à la réalisation des travaux, conformément à l'article R.523-17 du code du patrimoine.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation,  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane DESCHAMPS





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2025-382 du 10/07/2025

portant modification de l'arrêté n° 2022-597 du 15 septembre 2022 (portant modification de l'arrêté n° 2020-346 du 09/07/2020 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive)

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2025-62 du 27 mai 2025 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS – pour le projet « Hôtel-Dieu / 1 Place du Parvis de Notre-Dame / Rue d'Arcole » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 4 février 2019 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par le Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris remis au préfet de région le 20 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Centre-Nord en date du 30 juin 2020 ;

Vu le courrier transmis le 13 mai 2025 par – ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS – faisant état d'évolutions du projet architectural, ainsi que le courriel du 11 juin 2025 précisant les surfaces ;

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique ;

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique,

Considérant que la méthodologie d'intervention de fouille est soumise à modification ;

**ARRÊTE**

**Article 1** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 septembre 2022 susvisé, la superficie de 2140 m<sup>2</sup> est remplacée par la superficie de 1978 m<sup>2</sup>. Le document graphique annexé à l'arrêté du 15 septembre 2022 (annexe 1) est remplacé par le document annexé au présent arrêté (annexe 1).

**Article 2** - Le cahier des charges visé à l'article 2 de l'arrêté du 09 juillet 2020 est remplacé par le document annexé au présent arrêté (annexe 2).

**Article 3** - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS.

Fait à PARIS, le 10 juillet 2025.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris  
et par délégation,  
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane DESCHAMPS







PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction régionale  
des affaires culturelles d'Ile-de-France

Affaire suivie par : Dorothee Chaoui-Derieux  
Tél : 01 56 06 51 80  
Courriel : dorothee.derieux@culture.fr

**CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE**

de la fouille archéologique préventive sise à

**Hôtel-Dieu**  
**Paris 4<sup>e</sup> arrondissement**  
**1 place du Parvis Notre-Dame / rue d'Arcole**

En application de l'article 2 de l'arrêté n° 2025-382 en date du 10/07/2025, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

**DONNEES SCIENTIFIQUES**

**Contexte historique et archéologique**

Le terrain d'emprise du diagnostic est situé en plein cœur de l'île de la Cité, laquelle a fait l'objet de nombreuses observations archéologiques depuis le 19<sup>e</sup> siècle. L'état initial de l'île reste difficile à cerner ; seule la présence d'un chenal orienté nord-est/sud-ouest est clairement attestée par les différentes opérations et observations archéologiques.

Les indices d'une occupation antérieure à la période augustéenne y sont rares, et ce n'est qu'au tout début de notre ère que des aménagements significatifs témoignent d'une première urbanisation (installation du *cardo*, construction d'un quai). L'emprise de l'île est alors beaucoup plus restreinte. La construction de l'enceinte dans la première moitié du 4<sup>e</sup> siècle (reconnue à plusieurs endroits de l'île) correspond à une phase de réaménagement majeur du secteur, avec un exhaussement de son plateau. L'île est alors reliée aux deux rives par un pont sur chacun des bras de la Seine ; de part et d'autre du *cardo* (rue de la Juiverie devenue rue de la Cité) sont créées deux rues decumanes qui seront à l'origine de deux rues médiévales, rue de la Vieille-Draperie à l'ouest, rue des Marmousets à l'est. A l'est du *cardo*, trois établissements de bains ont été identifiés : « l'édifice Regnard », mis au jour lors de la construction du nouvel Hôtel-Dieu, et deux édifices reconnus lors des fouilles du parvis. Ils s'inscrivent dans un réseau dense d'habitats de qualité.

Le rempart antique, ainsi que la parure monumentale en partie occidentale de l'île (palais et basilique du Marché aux Fleurs), sont conservés au haut Moyen Âge. L'implantation de bâtiments à vocation ecclésiastique témoigne des mutations religieuses et politiques pour cette période. A partir du 11<sup>e</sup> siècle, de nouvelles paroisses sont créées. La plupart des opérations archéologiques menées sur l'île ont mis en évidence l'absence de niveaux médiévaux du fait des travaux intervenus aux périodes moderne et contemporaine : seules les structures en creux profondes ont pu être partiellement appréhendées.

La période contemporaine est notamment marquée par le percement de la rue Constantine (orientée nord-ouest/sud-est) entre 1838 et 1845, immédiatement au nord du sondage S1, puis par la construction de l'Hôtel-Dieu entre 1864 et 1877, entraînant dans les deux cas la

disparition de plusieurs îlots d'origine médiévale (puis la disparition de la partie sud de la rue Constantine dans le second).

Plusieurs opérations archéologiques ont été menées à proximité de l'emprise du projet :

- la construction du nouvel Hôtel-Dieu, entre 1866 et 1875, a notamment fait l'objet d'un suivi de travaux par Théodore Vacquer (mise au jour notamment de tronçons du rempart, de voiries, et de « l'édifice Regnard »).
- plus récemment, la construction du bloc de chirurgie ophtalmologique a donné lieu en 1983 à des fouilles archéologiques menées par la Commission du Vieux Paris sur une emprise de 200 m<sup>2</sup> ; ces dernières ont livré des vestiges antiques (fosses dépotoirs creusées dans le sable, datées des 1<sup>er</sup>-5<sup>e</sup> siècles et recoupées par des fosses médiévales), médiévaux (puits et fosses, caves) et modernes (caves).
- la fouille de la rue de Lutèce en 1986-1987 (absence de rapport mais diagnostic documentaire préalable à la fouille de la Préfecture de Police)
- en 1998, l'installation d'un bloc EDF rue d'Arcole le long du mur de clôture de l'Hôtel-Dieu et immédiatement au sud de l'aile B2 a permis de mettre au jour des niveaux du Haut-Empire recoupés par une vaste structure du Bas-Empire interprétée comme une possible tranchée de récupération d'une maçonnerie large et linéaire. Le toit des alluvions a été repéré à la cote 30,90 m NVP.
- enfin, en 2013, la fouille préalable à la construction du nouveau bâtiment d'accueil de la Préfecture de Police (2 rue de la Cité) sur une emprise de 200 m<sup>2</sup> a permis d'appréhender la totalité de la stratigraphie, à partir des niveaux de formation de l'île (entre 27,50 NVP et 29 m NVP). Une dizaine de phases d'occupation a été distinguée, depuis la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère jusqu'à la 1<sup>ère</sup> moitié du 19<sup>e</sup> siècle (entre 29 m NVP et 34 m NVP). Ces séquences d'occupation ont généralement pu être caractérisées, malgré l'ampleur des perturbations, récentes et anciennes.

### Résultats des opérations archéologiques menées sur site

Le diagnostic archéologique, mené sous la responsabilité de Jean-François Goret (DHAAP), a été réalisé en septembre - octobre 2019, préalablement à l'aménagement de nouveaux bâtiments dans deux cours de la partie AP-HP de l'Hôtel-Dieu.

Trois sondages ont été réalisés dans le cadre du diagnostic :

- le sondage 1 dans B1-B2, réalisé sous la forme d'un puits blindé de 4 m<sup>2</sup> avec terrassement manuel ; le substrat n'a pas pu être atteint dans ce sondage, mais les résultats du sondage géotechnique réalisé juste à côté indiquent un niveau d'apparition de ce dernier aux alentours de 29,26 m NVP
- les sondages 2 et 3 en sous-sol de B2-B3, à proximité immédiate de l'angle sud-est des fouilles de la CVP de 1983.

Le sondage 3 a livré une séquence alluviale correspondant à des dépôts de charge de fond de paléochenal d'un système à tresses (caractérisé par un entrecroisement des niveaux alluviaux), mis au jour à la même altimétrie que les dépôts de débordement identifiés lors de la fouille voisine de la Préfecture de Police, plus récents (phénomène d'incision ?). Dans la partie médiane du log (entre 29,40 et 29,90 m NVP) a été découverte une hache polie datée du Néolithique, mise au jour malheureusement dans les déblais de nettoyage de la coupe (sa position est donc incertaine). Pour mémoire, lors des opérations de fouille du bloc ophtalmologique et de la rue d'Arcole, les alluvions anciennes ont été repérées entre 30,26 et 30,90 m NVP.

Les sondages 1 et 2 ont livré des niveaux appartenant à une **première phase d'occupation, datée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> siècles**. Au fond du sondage 1 (à 30,30 m NVP) a ainsi été mise au jour sur environ 10 cm d'épaisseur une couche argileuse beige datée (par un seul tessou) du milieu du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Elle est surmontée par un épais niveau de limon argileux gris (1,10 m

d'épaisseur), mêlé à des graviers et des galets, qui a livré un lot important de céramique (dont sigillée et NPR), de la faune et des fragments de terres cuites architecturales.

Un niveau de la même période a été mis au jour dans le sondage 3, directement sur les alluvions (à 29,95 m NVP) : caractérisé par un limon brun sableux épais (entre 40 et 50 cm d'épaisseur) et présentant un fort pendage vers le nord, il est daté du premier quart du 1<sup>er</sup> siècle (céramique, faune, terres cuites architecturales, métal). Ce niveau est recouvert par une épaisse couche de sédiment argileux grisâtre avec nodules de charbons de bois, contenant de la céramique, et culminant à 30,40 m NVP.

Cette première phase d'occupation est à rapprocher des résultats des fouilles du bloc ophtalmologique (séquence de sols et d'habitats depuis la fin de la période augustéenne) et du 11 rue d'Arcole (niveaux immédiatement sur les alluvions).

Une deuxième phase d'occupation datée de la **seconde moitié du 3<sup>e</sup> siècle / début du 5<sup>e</sup> siècle** a été appréhendée dans le sondage 1, avec trois phases d'aménagement :

- une importante structure en tegulae et briques en terre cuite a été reconnue à 31,68 m NVP dans la partie nord-ouest du sondage (elle s'étend au-delà) : d'une épaisseur maximale de 48 cm, elle est caractérisée par une superposition de briques de terre cuite et de tegulae en remploi sur 7 à 8 lits, et des joints composés d'une fine couche d'argile beige. Sa surface est altérée avec des matériaux brisés et des traces de combustion. Un fin niveau argileux grisâtre à mi-hauteur peut être interprété comme un niveau de piétinement. La structure est inscrite dans un négatif avec un niveau de préparation. Sur la structure a été observé un niveau de circulation constitué d'une couche argileuse compacte datée de la seconde moitié du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> siècle (1 fragment de sigillée d'Argonne). Cette structure, conservée *in situ* dans l'optique de la fouille (qui en permettra une meilleure lecture) pourrait être assimilée à une possible structure de chauffe ou de cuisson.
- toujours dans le sondage 1, un premier bâtiment a été mis au jour, avec notamment une tranchée de fondation de mur (1,10 m de long pour une largeur dégagée de 44 cm) reconnue à 30,72 m NVP ; elle est comblée par un sédiment argileux brun vert meuble, comprenant de nombreux fragments de tegulae, de céramique de la seconde moitié du 3<sup>e</sup> / 4<sup>e</sup> siècle. Un solin, constitué de blocs non équarris de grandes dimensions, sert de socle au mur ; il est conservé sur 64 cm, et son parement est constitué de 5 assises régulières, de facture soignée. La présence d'un niveau de préparation de sol (reconnu à 31,80 et contenant de la céramique de la seconde moitié du 4<sup>e</sup> / 5<sup>e</sup> siècle) qui couvre le comblement de la tranchée de fondation et s'appuie sur le solin est la preuve que le mur délimite un espace fermé dans l'emprise du sondage. Deux couches de remblai, comprenant pour l'une de nombreux matériaux de démolition, et une quantité importante de mobilier dont 11 monnaies, marquent l'abandon de ce premier état, témoignant d'une volonté d'exhaussement du sol en lien avec la seconde phase de construction.
- enfin, un second bâtiment est caractérisé par une nouvelle maçonnerie prenant appui sur la précédente, caractérisée par des blocs de grand appareil. Haute de 82 cm maximum, elle est large de 1,34 m. On peut y lire un premier état ainsi qu'une probable reprise. Au pied et devant ce mur a été mis au jour un très gros bloc avec des pierres posées de chant entre le bloc et le mur. Il s'apparente aux éléments réemployés dans la construction du rempart du Bas-Empire. De dimensions imposantes (90 x 50 x 52 cm), il présente plusieurs aménagements (trou de louve, agrafe...). L'abandon de cet édifice est marqué par le dépôt de plusieurs remblais.

L'occupation de la **fin du Bas-Empire et du haut Moyen Âge** est caractérisée par deux fosses, dont une de grande envergure dont seule la limite méridionale a été observée : conservée sur 76 cm de haut à partir de 33,52 m NVP, elle a livré de la céramique de la seconde moitié du 5<sup>e</sup> / 6<sup>e</sup> siècle. Une troisième fosse, plus tardive (milieu 8<sup>e</sup> / 10<sup>e</sup> siècle), a été repérée à 30,38 m NVP ; son comblement a livré notamment un lissoir en verre.

Pour **la période médiévale**, seules les structures en creux profondes, entamant les niveaux antiques et le substrat, sont susceptibles d'être conservées, à l'instar de ce qui avait pu être observé lors des fouilles du bloc ophtalmologique. Ainsi, dans le sondage 3, l'angle sud-est d'une latrine a pu être dégagé sur 1,90 x 1,24 m. La fosse a été reconnue à 30,45 m NVP et dégagée sur une hauteur de 1,05 m. A bords droits et fond plat nappe d'un dépôt organique sombre, elle a été utilisée dans un second temps comme fosse dépotoir. Elle a livré 748 tessons, plusieurs pièces complètes, de la faune, du verre et du métal, pour une datation attribuable au 15<sup>e</sup> siècle.

Enfin, des niveaux d'occupation des **périodes moderne et contemporaine** ont pu être appréhendés dans deux des sondages. Ainsi, dans la moitié orientale du sondage 1, a été mise au jour une fondation dont le niveau d'arasement se situe à 33,45 m NVP. Sa largeur maximum est de 92 cm. Elle est constituée d'une maçonnerie d'origine en tranchée pleine, et d'une reprise en sous-œuvre. Le fond du massif a été atteint à 30,62, sa hauteur conservée est de 2,83 m. Il pourrait s'agir de la façade d'un bâtiment en bordure orientale de la rue Saint-Pierre-aux-Boeufs.

Dans le sondage 2, une fosse d'aisance datée des 18<sup>e</sup>/19<sup>e</sup> siècles pourrait quant à elle appartenir à un bâtiment en bordure de l'ancienne rue des Marmousets.

### **DESCRIPTION DU PROJET TECHNIQUE**

Le projet prévoit des terrassements conséquents dans différents secteurs de l'Hôtel-Dieu, conformément aux documents transmis par l'AP-HP :

- dans la cour sud (B1-B2), mise en œuvre d'un nouveau bâtiment sur fondations profondes :
  - o niveau bas des longrines : 32,4 m NGF
  - o diamètre des pieux : entre 80 et 120 cm

Le projet prévoit également la réalisation de carneaux de ventilation sur toute l'emprise du nouveau bâtiment (jusqu'à la cote 31,47 m NGF pour les plus profonds), et la conservation du sous-sol technique existant en partie sud de la cour.

- dans la cour nord (B2-B3) : construction d'un nouveau bâtiment englobant l'emprise du sous-sol existant du bloc de chirurgie ophtalmique (objet de la fouille CVP en 1983-1984) ; un terrassement sur une bande périmétrique d'environ 2,5 m de large est projeté jusqu'à la cote 29,56 m NGF, et ponctuellement 29,46 m NGF (soit plus ou moins le niveau d'apparition du substrat)
- dans l'angle sud-ouest de chacune des deux cours est projetée la création de caniveaux vers la galerie située à l'ouest (entre 4 et 6 m de long, un peu moins de 2 m de profondeur, 80 cm de large).
- enfin, au nord, côté quai de Corse, un affouillement d'une épaisseur comprise entre 60 et 90 cm est envisagé dans la cour B3-B4, et des terrassements ponctuels sont prévus tout au nord et dans les ailes B2 et B3, jusqu'à une cote maximale de 31,72 m NGF (cuvettes d'ascenseur ?).

### **OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET METHOLOGIQUES**

#### **Objectifs de la fouille**

Le diagnostic archéologique a permis de mettre en évidence une très importante séquence stratigraphique (entre 29,10 m NVP et 34,60 m NVP), témoignant d'une occupation entre le début du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère et la période contemporaine. La fouille aura pour objectif de mieux caractériser la topographie historique de ce quartier situé en plein cœur de l'île de la Cité, mais devra également répondre à des questionnements liés à la formation naturelle du site, préalablement aux occupations humaines.

Plusieurs objectifs seront en effet à poursuivre :

- caractériser plus précisément le site naturel de l'actuelle île de la Cité : le sommet des formations alluviales a en effet été repéré à 30,40 m NVP dans le sondage 3, mais sa datation reste à affiner ;
- renseigner une éventuelle occupation dès la fin de la période protohistorique, bien qu'aucun indice n'ait été vu au diagnostic ;
- mieux caractériser l'occupation antique, dès le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère puis au Bas-Empire : pour cette seconde période, la mise en évidence d'au moins deux bâtiments édifiés successivement, ainsi que d'une structure liée à un espace de chauffe (possible balnéaire), témoignent d'un phénomène réel d'urbanisation ;
- appréhender une continuité de l'occupation jusqu'à la période médiévale et le début de la période moderne, même si les travaux d'époque moderne et contemporaine, et notamment ceux de la construction de l'Hôtel-Dieu entre 1867 et 1877, ont fortement perturbé la stratification archéologique ;
- enfin, mettre en évidence la topographie du secteur juste avant la construction de l'édifice : les emprises du projet sont en effet traversées par de très nombreuses rues probablement d'origine médiévale.

### Principes méthodologiques

#### Dans la cour nord (B2-B3) :

- surveillance archéologique de l'enlèvement des dalles bétons existantes (méthodologie à définir avec l'opérateur, afin d'impacter au minimum les couches archéologiques sous-jacentes) ;
- fouille *stricto sensu* des niveaux archéologiques préservés sous ces dalles et des éventuelles structures en creux qui viendraient perforer le substrat ;
- à l'extérieur de l'existant, dans l'emprise maximale du nouveau bâtiment : fouille *stricto sensu* des niveaux archéologiques sur toute la séquence stratigraphique.

Dans la cour sud (B1-B2) : au vu du type de fondations envisagées, la fouille portera sur la totalité de l'emprise (à laquelle il faut soustraire celle du local enterré existant), soit environ 940 m<sup>2</sup>. Dans cette cour, l'intégralité de la séquence stratigraphique sera fouillée, jusqu'au niveau d'apparition du substrat ; les structures creusées dans le substrat devront également être appréhendées dans leur totalité. Un sondage mécanisé en tranchée sera réalisé à partir du fond de fouille afin de documenter les niveaux de formation de l'île de la Cité (analyses et prélèvements à prévoir en phase post-fouille).

Le décapage sera réalisé à l'abri d'un dispositif de sécurité non-destructif et non-interruptif (type blindage). Afin de privilégier la vision en plan, il conviendra à cet effet de prévoir un système de confortement des parois de la fouille afin de rendre possible l'étude de la totalité de la séquence stratigraphique. Si un tel dispositif n'était pas envisageable, les bermes devraient être réalisées à l'extérieur de l'emprise terrassée. L'évacuation des terres est à envisager dès la phase décapage.

Dans la partie nord de l'hôpital, le terrassement projeté dans la cour B3-B4 ainsi que les différents sondages ponctuels programmés feront l'objet d'un accompagnement archéologique : en cas de découverte de vestiges et/ou de niveaux en place, les archéologues devront pouvoir les fouiller avant reprise des travaux.

Toutes les structures non linéaires (trou de poteau, fosse, silo,...) devront être fouillées exhaustivement. Cette fouille devra impérativement privilégier l'intervention manuelle. Le recours à la mécanisation ne doit être envisagé que dans des cas très limités et seulement après acceptation du Service régional de l'archéologie. L'opérateur devra préciser dans son projet scientifique d'intervention (PSI) les modalités et les finalités d'utilisation de la pelle mécanique comme outil de fouille pour ce type de structures.

L'enregistrement détaillé des US et structures sera fait au fur et à mesure. Plans, coupes et photographies seront systématiquement établis pour l'ensemble du chantier et pour chaque structure.

Le détecteur de métaux devra être utilisé lors de l'opération, dès son démarrage et jusqu'à son achèvement sur le terrain, comme outil à part entière des opérations préventives au même titre, par exemple, que la pelle mécanique.

L'intervention d'un géomorphologue doit être prévue afin d'étudier les conditions de gisement du site, en bordure de Seine, qui l'inscrivent dans une problématique sédimentaire (formation et évolution des paysages).

Des prélèvements seront effectués pour permettre les études complémentaires qui se révéleront nécessaires dans les structures qui en offrent l'opportunité : études de faune ou de flore, études bioarchéologiques, dépôts spécifiques...

Lorsque l'opérateur souhaite sous-traiter une prestation scientifique afférente à la fouille, il doit en faire la déclaration à l'Etat.

Dans le cadre de l'étude, l'intégralité des données de l'enregistrement sera informatisée. Le mobilier céramique fera l'objet d'une étude qui intégrera le comptage de la totalité des tessons et leur classement en fonction d'une typo-chronologie reconnue en Île-de-France. Les éléments en verre seront étudiés. Le mobilier métallique sera stabilisé, radiographié et dessiné pour les pièces les plus intéressantes afin d'être étudié. Les restes de faune, feront l'objet d'une analyse adéquate. Les monnaies seront identifiées. La répartition spatiale de tous ces éléments sera abordée en fonction de la typologie et de la chronologie.

Une étude historique détaillée devra être mise en œuvre, sources planimétriques et textuelles à l'appui.

Pour les travaux soumis à surveillance archéologique, **l'intervention sera réalisée phase par phase, selon le calendrier prévisionnel des travaux qui devra être transmis en amont à l'opérateur.** Pour la cour B2-B3, le délai minimal de l'intervention, hors accompagnement archéologique de l'enlèvement des dalles béton, se situera entre 1 à 2 mois.

Pour la cour B1-B2, le délai minimal de l'intervention sur le terrain se situera entre 7 à 8 mois. Au vu du caractère très ponctuel du diagnostic, une ou plusieurs tranches optionnelles seront à envisager pour la phase terrain, en fonction d'une part de la densité de structures en creux qui pourraient être mises au jour, d'autre part de la présence possible de sépultures en lien avec la chapelle Saint Landry, mentionnée au 7<sup>e</sup> siècle (tranche de 15 jours/homme par groupe de 10 sépultures).

En phase post-fouille, il est à prévoir également une ou plusieurs tranches conditionnelles en fonction du volume de mobilier découvert, qui peut être abondant selon le type de structure (à prévoir : 15 jours/homme toutes les 5 caisses).

L'ensemble des moyens prévus pour la phase d'étude post-fouille ne pourra être inférieur, en jours-hommes, à 50% des moyens affectés à l'ensemble de l'opération (hors terrassements).

### **RESPONSABLE SCIENTIFIQUE**

Le responsable scientifique devra être un archéologue, spécialiste de l'archéologie urbaine et devra assurer la conduite effective de l'opération. Il devra être assisté d'une équipe rompue à l'étude des sites présentant une stratification complexe. Il devra s'entourer de spécialistes pour l'étude des différentes catégories de mobilier. Il veillera à prendre en compte les recherches déjà effectuées sur le secteur, et à insérer les nouvelles données dans le corpus déjà réuni lors des études précédentes. De même, il veillera à intégrer sa réflexion dans l'axe 9 de la programmation nationale de la recherche archéologique (« le phénomène urbain »).

Il informera de manière régulière par courrier ou messagerie électronique le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille (travaux de terrain et phase d'exploitation des données). Il prendra toutes les mesures conservatoires qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour. Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute

découverte archéologique immobilière ou mobilière d'intérêt majeur et prendre les mesures conservatoires qui s'imposent.

L'opérateur devra fournir le nom, les qualifications et les expériences du responsable d'opération, de son équipe d'encadrement scientifique et des spécialistes.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique rédigé par Jean-François Goret (DHAAP), responsable scientifique du diagnostic, consultable à la Direction régionale des affaires culturelles de région, Service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993.

### **RAPPORT DE FOUILLE : CONTENU ET DELAI PREVISIONNEL DE REMISE**

La fouille préventive comporte deux phases, une phase terrain et une phase d'étude. Ce n'est qu'à l'aboutissement de cette dernière et à la remise du rapport scientifique que la fouille préventive sera considérée comme achevée.

A l'issue de la phase terrain et dans un délai maximum de 2 mois, une réunion, qui regroupera le responsable d'opération et ses spécialistes, sera organisée afin de fixer les modalités pratiques de la phase d'étude.

Le rapport final d'opération devra intégrer les données du rapport de diagnostic et devra être rédigé selon les normes en vigueur (arrêté du 27 septembre 2004 sur les normes de contenu et de présentation) et rendu au Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France qui en enverra un exemplaire à l'aménageur. Le rapport devra être rendu dans un délai maximal de 2 ans après l'achèvement de la fouille. Le rapport et l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération devront être rédigés en français.

La documentation scientifique et le mobilier issus de l'opération archéologique seront remis à la DRAC d'Ile-de-France – SRA conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

### **DONNEES TECHNIQUES**

Le projet scientifique de l'opérateur devra notamment préciser :

- séparément la durée prévisionnelle des travaux de préparation et terrassement (décapage), de fouille et d'exploitation scientifique des données (en jours ouvrés) ;

- le nombre de journées/hommes attribuées à chacune de ces phases ;

- le nombre d'archéologues composant l'équipe et leurs compétences respectives. Pour l'équipe d'encadrement (responsable, responsables de secteurs, spécialistes), le nom, les qualifications et travaux antérieurs (expérience), en particulier en adéquation avec les objectifs scientifiques de la fouille ;

- les modalités de décapage proposées et le détail de la mise en œuvre (terrassement, évacuation, décapage fin ou en plusieurs phases...), ainsi que l'impact du choix de terrassement retenu sur l'emprise de fouille prescrite (rampes d'accès, contraintes techniques ou de sécurité particulières, traitement des limites de fouille et modalités éventuelles de confortement de ces limites, modalités d'évacuation ou de stockage des stériles puis des sédiments issus de la fouille...);

- les mesures techniques proposées afin d'assurer la protection de la fouille : mise en sécurité du site (clôture et gardiennage), protection des vestiges (couverture partielle en cas de fouille

en période hivernale et/ou pour des structures particulièrement fragiles, assèchement des fonds de fouille si nécessaire, en anticipant les autorisations administratives...);

- les moyens appropriés à la sécurité des personnes, en particulier en cas de co-activité, de risques avérés de pollution ou du fait de contraintes particulières liées aux objectifs scientifiques de la prescription (fouille de cavités, de puits...);

- l'estimation du volume stratigraphique à fouiller (contexte urbain) afin de répondre aux objectifs scientifiques du cahier des charges ;

- si un échantillonnage est proposé, les modalités de sa mise en œuvre (mécanisation partielle, fouille partielle d'un échantillonnage représentatif...);

- la méthodologie adoptée pour la fouille et l'enregistrement des données ;

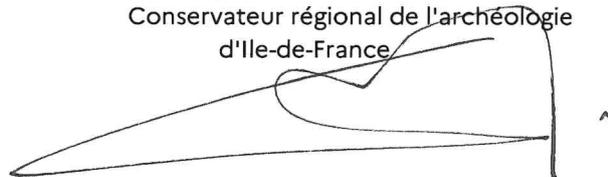
- la prise en compte des données paléoenvironnementales (objectifs, moyens, spécialistes et/ou laboratoires associés) ;

- les modalités de gestion de la documentation et du mobilier archéologique : l'opérateur proposera un protocole de tri et de traitement du mobilier conforme aux prescriptions établies par le service régional de l'archéologie de la Drac Ile-de-France tel que décrit dans l'annexe 3 ; pour mener à bien ce travail, l'opérateur devra faire figurer séparément, dans son projet scientifique et technique, les moyens (en particulier en journées/hommes) qu'il propose de consacrer à ce travail ;

- les modalités de prélèvement d'échantillon d'ADN sur sépulture : l'opérateur se référera aux règles de prélèvement figurant dans le protocole mentionné ci-dessus, en particulier dans son annexe 11.

Paris, le 10/07/2025

Stéphane DESCHAMPS  
Conservateur régional de l'archéologie  
d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Deschamps', written over the printed name and title. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke extending to the left.